



L'ACTUALITÉ

PRÉVENTION : 1^{ER} SUJET DE FORMATION DANS L'ARTISANAT DU BTP

La 5^e édition de l'Observatoire des formations à la prévention des entreprises artisanales du BTP révèle que ces formations sont de plus en plus suivies.



La sécurité des artisans est primordiale dans nos métiers. Nous devons créer les conditions pour que les chefs d'entreprise n'arbitrent plus entre compétences techniques et sécurité."

Patrick Liébus

49%

des formations suivies par les entreprises artisanales du BTP en 2016 portaient sur la prévention.

Les dernières données de l'Observatoire des formations à la prévention des entreprises artisanales du BTP, mis en place par la CAPEB, la CNATP, IRIS-ST et l'OPPBTP, portent sur l'année 2016.

Elles montrent que ce type de formation est en progression alors que, sur un plan général, la formation continue dans l'artisanat du bâtiment est plutôt orientée à la baisse. Les formations techniques n'arrivent qu'en 2^e position des formations les plus suivies (38 % des formations), et sont elles-mêmes suivies par les formations à la gestion (13 %).

Ainsi, 67 255 professionnels se sont formés à la prévention en 2016, soit quasiment un sur deux. Les chefs d'entreprise artisanale du BTP privilégient les formations techniques (78%) aux formations à la prévention (16%). Les salariés, quant à eux, suivent davantage les formations à la prévention (57%) que les formations techniques (28%). Cet écart inversé peut certainement s'expliquer par le fait que les chefs d'entreprise ont l'obligation de former leurs salariés à la sécurité.

Curieusement, les femmes partent moins en formation que les hommes. Ainsi 2 % seulement des femmes sont formées à la prévention alors qu'elles représentent 8 % des actifs du secteur.

En revanche, et sans surprise, les jeunes sont plus

mobilisés que leurs aînés : 61 % des 20/40 ans se forment à la prévention alors que les plus de 51 ans ne le font qu'à 14 % (or, ils représentent 28 % des actifs du BTP).

Tous les métiers du BTP ont davantage suivi de formations à la prévention mais certains ont progressé beaucoup plus que d'autres. C'est le cas, notamment, des métiers du plâtre et de l'isolation (+ 32 %), des TP (+ 26 %) et des électriciens (+ 21 %). Sans parler de progression, l'Observatoire met en évidence que, d'une manière générale, les professionnels de la Charpente Menuiserie Agencement, de la Couverture Plomberie Chauffage et des Travaux publics sont ceux qui suivent le plus ces formations, sans doute parce qu'ils y sont obligés puisque des formations sont obligatoires pour obtenir une habilitation électrique, une autorisation de conduite d'engins ou encore une attestation de compétence pour l'utilisation d'échafaudages, autant d'éléments indispensables à l'exercice de ces professions !

Les principales formations suivies portent avant tout sur la conduite d'engins (17 755 stagiaires), le travail en hauteur (12 240 formés), l'électricité (11 234) et l'amiante (9 571) sans oublier le secourisme qui a été enseigné à 11 794 professionnels de l'artisanat du BTP en 2016.

(Suite p. 4)

LOBBYING

TVA : LA CAPEB NE LÂCHE RIEN

Le Président de la CAPEB devrait s'entretenir avec le Ministre de l'Économie début juillet.

En attendant cet entretien, la CAPEB mobilise les parlementaires pour les alerter sur les conséquences d'une remise en cause des taux réduits de TVA sur les travaux d'entretien amélioration des logements. Plusieurs d'entre eux ont d'ores et déjà posé une question écrite à ce sujet.

La semaine dernière, lors de la séance des questions d'actualités au Gouvernement, la CAPEB a fait poser une question sur ce sujet par Mme Agnès Firmin le Bodo, députée de Seine Maritime. (et c'est bien la CAPEB et non pas la FFB qui est à l'origine de cette initiative contrairement aux allégations de cette organisation sur son site internet !).

Mme Delphine Gény-Stephann, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des

finances lui a répondu en justifiant l'annonce de Bruno Lemaire par le fait que le Gouvernement est engagé dans le programme d'action publique 2022 qui suppose une évaluation de l'ensemble des dispositifs fiscaux et non fiscaux. « C'est une nécessité absolue que de s'assurer que tout euro public dépensé dans notre pays va aux actions les plus efficaces possibles pour la croissance et l'emploi. Dans ce cadre, le ministère de l'économie et des finances a engagé une revue et un examen de toutes – je dis bien toutes – les aides aux entreprises afin d'évaluer leur efficacité économique » a-t-elle affirmé avant d'ajouter que le Gouvernement ne « méconnaît pas » l'incidence de cette fiscalité sur l'activité de certains secteurs qui sont pourvoyeurs d'emplois et de croissance [...], citant l'exemple de la rénovation des logements. Et elle a conclu : « L'objectif est donc non pas



de pénaliser ces secteurs, qui sont favorables à notre économie, mais d'assurer l'efficacité de la dépense publique ».

Autrement dit, une réponse en trompe-l'œil qui ne dit ni oui ni non !... mais la CAPEB n'entend pas en rester là !

→ LE SÉNAT A COMMENCÉ SON EXAMEN DU PROJET DE LOI « AVENIR PROFESSIONNEL » CETTE SEMAINE

Si le volet « formation professionnelle et apprentissage » du projet de loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a focalisé les esprits jusqu'à présent compte tenu de l'ampleur des réformes qu'il porte, le volet « Assurance chômage » est lui aussi novateur. On rappellera à cet égard que les députés ont validé l'extension de l'allocation chômage aux travailleurs indépendants sous certaines conditions, l'octroi de nouveaux droits aux démissionnaires (qui ont 5 ans d'activité minimum), et la possibilité pour l'État de créer un système de bonus-malus pour lutter contre les abus de contrats courts et le travail précaire. Au passage, les conditions d'indemnisation des demandeurs d'emploi ont été un peu durcies, notamment vis-à-vis des chômeurs qui ne

rechercheraient pas ardemment un emploi. On notera aussi que le projet de loi modifie la gouvernance du régime de l'assurance chômage puisque le cadrage budgétaire limitera, de fait, les marges de manœuvre des partenaires sociaux pour négocier. Côté apprentissage, la Ministre a apporté plusieurs précisions depuis l'examen du texte par les députés. Ainsi, a-t-elle expliqué que le financement des contrats d'apprentissage pourra varier selon les destinataires. Il pourrait être relevé pour les apprentis en situation de handicap et baissé pour les Unités de Formation par Apprentissage qui ont des coûts moindres puisqu'elles sont hébergées dans les lycées. Pour l'heure, le projet de loi précise que le niveau de prise en charge des formations en apprentissage par les futurs opérateurs de compétences sera



déterminé par les branches "selon le domaine d'activité du titre ou du diplôme visé". Muriel Pénicaud a précisé que France Compétence ne décidera pas mais, en revanche, élaborera le cahier des charges permettant aux branches de définir les taux de financement de l'apprentissage. À l'Assemblée nationale, un amendement est venu préciser que les frais annexes (hébergement et restauration) des apprentis et des stagiaires en contrat de professionnalisation pourront être pris en charge par les OPCO sur la base d'un forfait. La balle est désormais dans le camp des sénateurs.

RÉSEAU

→ LES JURISTES DU RÉSEAU RÉUNIS À PARIS

Les juristes du Réseau ont été invités cette semaine à se réunir pour leur rencontre annuelle à la Confédération.

Après une plénière présentant le nouveau paysage du droit social (avec notamment un focus sur le rôle des conventions collectives et des accords d'entreprises) différents ateliers ont été proposés aux participants.

Le premier concernait les questions de santé et de sécurité. Les incontournables pour respecter au mieux la réglementation ont été rappelés puis l'OPPBTP est intervenue pour présenter ses nouveaux outils à destination des artisans : MonDocUnique Prem's et Prévention BTP en

ligne. Un cabinet d'avocat est venu compléter cet atelier en expliquant comment agir lorsqu'un accident du travail survient ou lorsqu'il faut faire face aux déclarations de maladie professionnelle. Un second atelier a permis de détailler la nouvelle configuration de la caisse de sécurité sociale des travailleurs indépendants (ex RSI) et les enjeux de ce nouveau régime. Un représentant de la caisse de la sécurité sociale des travailleurs indépendants les a explicités aux participants. Le troisième atelier portait sur un sujet de grande actualité : le fameux règlement général pour la protection des données (RGPD). Un cabinet d'avocats experts du sujet est

intervenu pour présenter les éléments fondamentaux de cette nouvelle législation. Un quatrième atelier, animé par PROBTP, a conduit les participants à prendre connaissance des nouvelles dispositions des accords de prévoyance et de cerner les modifications qu'elles apportent pour les entreprises du bâtiment. Enfin, un dernier atelier a fait le point sur un autre sujet très actuel : le prélèvement à la source. Cette contrainte dénoncée par la CAPEB sera néanmoins effective au 1^{er} janvier 2019. Il convenait donc d'informer précisément les juristes du Réseau sur les modalités de mise en oeuvre de ce prélèvement.





COMMUNICATION

→ LE BÂTIMENT ARTISANAL TIENT SALON

Pendant trois jours et pour la première fois à Paris, la CAPEB a organisé un salon pour les artisans et les petites entreprises de la région parisienne avec le concours actif, évidemment, de la CAPEB Île-de-France et des CAPEB Grand Paris et Grande Couronne Île-de-France.

L'exposition a accueilli une grosse centaine d'exposants venus faire découvrir leurs offres, leurs prestations et leurs nouveaux services dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Un village des partenaires avait été organisé autour de Bricoman, Constructys, le CCCA-BTP, Garance, GRDF, Layher, Kiloutou, l'OPPBTP, le PACTE, Renault Pro, PROBTP et Toyota. Ces trois journées se sont déroulées sous des

thématiques spécifiques. Ainsi, le mercredi a été dédié à la formation, à l'emploi et à la sécurité routière. Bien évidemment, le CCCA-BTP et Constructys ont été à pied d'œuvre sur toutes les questions de formation tandis que les aspects de sécurité sur la route ont été portés essentiellement par la Fondation de la route et sa voiture tonneau, ainsi bien sûr que par IRIS-ST et l'OPPBTP. Le lendemain a été consacré aux femmes, cheffes d'entreprise ou conjointes. Garance, BNP Paribas, les Banques populaires, Groupama, et la SMABTP, notamment, se sont investis pour faire vivre cette thématique le jeudi. Catherine Foucher a lancé à cette occasion une opération destinée aux femmes du

bâtiment et s'est prêtée à une interview filmée. Enfin, le vendredi a été la journée du véhicule utilitaire. Toutes les motorisations étaient mises à l'honneur dans la perspective, à court ou moyen terme, de la généralisation des véhicules propres. Sur ce sujet, Motor Village Fiat Pro, Nissan, Renault pro et Toyota, pour ne citer que ceux-là, étaient à l'avant-scène. Placé sous le signe de la convivialité, le salon a donné lieu à de nombreux moments festifs (notamment un cocktail dînatoire gratuit, animé par un groupe de jazz rock, mais aussi un défilé de mode de vêtements professionnels) sans oublier toutes les dotations offertes par les exposants ainsi que leurs démonstrations techniques.

MÉTIERS

→ GILBERT OLIVET RÉUNISSAIT VENDREDI SES CONSEILLERS PROFESSIONNELS

Ce 29 juin, les conseillers professionnels de l'UNA Serrurerie Métallerie devaient rejoindre leur Président pour faire un point sur les actualités Qualibat ainsi que sur les dernières initiatives prises par IRIS-ST, et notamment l'élaboration de nouveaux mémos.

S'agissant de santé et de sécurité, il devait être question de l'étude Métier que mène actuellement l'OPPBTP pour recenser les conditions de travail dans 3 entreprises de serrurerie métallerie afin d'identifier les gestes du

quotidien de ces entreprises et de pouvoir définir les actions de prévention à conduire en regard. Gilbert Olivet et ses conseillers avaient prévu ensuite de commenter les Journées Professionnelles de la Construction de Brest et de dresser leur propre bilan pour l'UNA Serrurerie Métallerie. L'après-midi, les questions de formation devaient être passées en revue et en particulier la vidéo FEST réalisée par Constructys, l'avancement du CQP « Fabrication Installateur d'ouvrages métalliques » et la rénovation du



CAP Serrurier Métallier. Président et conseillers de l'UNA avaient prévu de terminer leur réunion en examinant les travaux en cours sur le plan technique : la révision des DTU 36.5 & 59.5, celle des normes harmonisées, la rédaction des compléments nationaux, les Calepins de chantier et autres travaux du PACTE, et enfin, l'étude sur les pathologies des fenêtres menée dans le cadre de l'AQC.

SOCIAL

→ LA REPRÉSENTATION DES SALARIÉS N'EST PAS EFFECTIVE PARTOUT

La Direction de la Recherche du Ministère du Travail a publié une étude sur la représentation des salariés qui montre d'importantes disparités selon la taille des entreprises. Conduite auprès de 4 400 dirigeants et de 30 000 salariés en 2017, cette étude révèle que 67 % des entreprises de l'échantillon étaient couvertes par au moins une instance représentative. Mais comme toute

moyenne, il faut chercher les écarts. Et ils sont grands : ainsi, si la quasi-totalité des entreprises de plus de 100 salariés disposaient d'une instance de représentation, celles comptant entre 10 et 49 salariés n'étaient qu'une sur deux à en avoir une. Autrement dit, la moitié de ces petites entreprises ne sont pas en mesure d'organiser des élections professionnelles alors que, légalement, elles sont pourtant tenues de le faire. Les enquêteurs de la Dares ont mis en évidence que 17 % de dirigeants considèrent que leur entreprise n'est pas assujettie à cette obligation, et que 8 % estiment que ce n'est pas utile et 25 % arguent du fait que les salariés

n'ont rien demandé ! Cela étant, la même étude constate également que le manque de candidats aux élections professionnelles explique l'absence de représentation du personnel dans 50 % des cas. Pourquoi ? les raisons sont multiples : difficulté à concilier vie professionnelle et vie syndicale, manque de moyens et/ou d'écoute de la direction, mais aussi et surtout le désintérêt vis-à-vis de la cause collective (60 % des explications données). Rappelons que les ordonnances Travail ont fait évoluer les règles et assoupli un certain nombre des contraintes qui pesaient sur les entreprises en ce qui concerne les instances représentatives du personnel.



87%
DES PME

NE CONSIDÈRENT PAS
LA TRANSITION NUMÉRIQUE
COMME UNE PRIORITÉ.

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

ÉCONOMIE

→ NUMÉRIQUE : LES ENTREPRISES FRANÇAISES SONT À LA TRAÎNE

À l'heure où la dématérialisation se propage dans la plupart des secteurs de l'économie et au sein de la société dans son ensemble, les entreprises françaises marquent un retard réel au regard de leurs consœurs européennes.

Ainsi, 65,7 % des PME françaises ont ouvert leur site internet quand la moyenne européenne s'établit à 76,4 %, le peloton de tête affichant des scores de 95 % à 96 % (Danemark et Finlande).

Les entreprises de 10 à 250 salariés en France sont également en retrait par rapport aux autres entreprises de l'Union européenne en ce qui concerne l'utilisation d'un support numérique pour leurs ventes (15,8 %), les pourcentages européens allant de 19 % à 29 %, l'exception dans ce domaine étant l'Italie (7,9 %).

Nos entreprises se situent au même niveau que les italiennes pour ce qui est de diffuser de la publicité sur internet (17,7 %) mais les entreprises du nord de

l'Europe en sont très friandes avec des taux supérieurs à 32 %, allant même jusqu'à 41,4 % pour les entreprises suédoises.

Ces résultats laissent songeur quand on sait que 40 % des ventes en France entre 2010 et 2014 étaient liées à l'e-commerce qui a cumulé un chiffre d'affaires de 72 milliards en 2016. Le potentiel est énorme puisque les PME réalisent 21,5 % du chiffre d'affaires total des entreprises françaises. Or, 87 % des dirigeants de PME considèrent que la transition numérique n'est pas une priorité stratégique...

Ils considèrent en effet que la transformation numérique est trop complexe (34 %), qu'ils manquent de compétences internes pour y faire face (32 %), ou de moyens financiers (28 %).

Il est donc urgent de faire évoluer ces opinions car les entreprises françaises, y compris les petites, doivent prendre le train en même temps que les autres si elles veulent conserver leurs parts de marché !

ARTISANAT

→ LES RENCONTRES DE L'U2P 2018

La 2^e édition des « Rencontres de l'U2P » aura lieu le 27 septembre 2018 à la Maison de la Mutualité à Paris. Contrairement à l'an dernier, la réunion se déroulera uniquement sur cette journée. Il n'y a pas de soirée la veille.

Sont évidemment invités les responsables de l'U2P au niveau national et dans les territoires, les responsables nationaux et territoriaux des organisations membres de l'U2P et affiliées, les collaborateurs nationaux de ces différentes instances, et au-delà tous ressortissants de l'U2P. Selon des modalités précisées par circulaire, les frais de trajet et de nuitée des représentants de l'U2P présents aux « Rencontres » seront remboursés (à l'exception des élus de CMA déjà pris en charge). Des invitations suivront mais notez, d'ores et déjà, cette date dans vos agendas.

(Suite de la p. 1)

A contrario, les formations destinées à réduire les contraintes physiques, à faire face aux explosions et incendies, à gérer des produits dangereux, à prévenir les risques psychosociaux, et celles relatives

au risque routier sont très peu suivies alors qu'elles portent sur des facteurs fortement accidentogènes. Ainsi, par exemple, alors que les manutentions manuelles représentent la première cause d'accidents du travail et les

TMS constituent la 1^{re} cause de maladies professionnelles pour l'ensemble des métiers du BTP, les formations permettant justement de limiter les contraintes physiques n'ont accueilli que 574 stagiaires en 2016.

LOBBYING

La CAPEB a lancé une opération de communication pour contester le prélèvement de l'impôt à la source par les chefs d'entreprise. Une lettre ouverte a été publiée mercredi dans le quotidien "Le Parisien - Aujourd'hui en France". Les médias ont été nombreux à réagir dès la publication de notre communiqué de presse. Le Président Liébus a ainsi été sollicité, dès mardi matin, pour répondre aux interviews de France Inter. TF1 a également sollicité la CAPEB pour réaliser un reportage dans lequel a pu s'exprimer le Président de la CAPEB Grand Paris.

PARTENARIATS

Cette semaine, le Président de la CAPEB s'est entretenu avec les responsables de l'éditeur de logiciels Sage puis a participé au comité de pilotage Béranger Développement qui a pour objectifs de superviser l'ensemble des partenariats en cours et, le cas échéant, d'étudier de nouvelles offres de partenariats.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU

Le Conseil d'Orientation et de Gestion du Fonds de Développement du Réseau s'est réuni cette semaine dans la perspective du prochain Conseil d'administration. Il s'agissait d'examiner les dossiers en cours ainsi que les nouvelles demandes du Réseau.

LE CONGRÈS D'EBC

L'association européenne EBC que Patrick Liébus présidait depuis 3 ans et demi a tenu son assemblée générale cette fin de semaine à Paris. Nous reviendrons en détail sur cet événement la semaine prochaine.

LE BÂTIMENT ARTISANAL TIENT SALON

Pour la première fois un salon régional a été organisé à Paris avec pour seule cible les artisans et petites entreprises du bâtiment. Il a été inauguré le 27 juin par le Président de la CAPEB, qui était accompagné de Sabine Basili, vice-présidente en charge des affaires économiques, du Président de la CAPEB Île-de-France et des Présidents des CAPEB Grand Paris et Grande Couronne Île-de-France (voir notre information Communication).